

COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Présents et représentés : 12

L'an deux mil vingt-cinq le 3 juin à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22/05/2025, et sous sa présidence.

Présents : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER Virginie MOURIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Raffaele SIBIO, Florian CHAYS, Stéphanie BOURNHONNET, Vincent RONAT, Cécile DUPARC, Céline TARDY, conseillers.

Procuration : Philipp FURHMANN à Philippe SAUTIER

Absent : Jonathan DUPARC

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mai 2025 :

Mme Stéphanie BOURNHONNET demande une correction sur le vote relatif au point n°1 « CCG – Transfert de compétence – construction et exploitation d'un abattoir public » du compte-rendu du 6/05/2025. Elle précise avoir demandé des informations car la convention ne traite pas du volet « exploitation » et donc des incidences financières futures qui pourraient en découler.

Le compte-rendu et sa modification sont approuvés à l'unanimité.

1. Convention de partenariat financier relative à l'organisation de la cérémonie 2025 de commémoration du 8 mai 1945

Dans le cadre de la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, la commune de Viry a été mandatée par les communes de Chenex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers et Vulbens, pour organiser une cérémonie commune le 8 mai 2025. Il a été convenu que les communes concernées participeraient financièrement à l'organisation de ladite cérémonie. La présente convention vient en définir les modalités.

La commune de Viry, en tant qu'organisateur, a avancé l'ensemble des frais pour cette cérémonie.

Il est convenu que la commune de Viry sera remboursée par les autres communes selon les modalités suivantes : la commune de Viry refactura, sur présentation des justificatifs, aux autres communes les frais et liés à l'organisation de la cérémonie (communication, sonorisation, intervention de l'harmonie, etc...) et aux animations (matériel pour la réalisation d'une fresque avec les écoles, lecture-spectacle, groupe de musique, paniers pique-nique, décoration, etc...), sur la base d'une répartition au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.

Le Conseil Municipal approuve cette participation et son mode de répartition.

Les élus saluent la qualité de la manifestation et la présence nombreuse de jeunes accompagnés des enseignantes.

DIVERS

Intercommunalité :

Sport : l'harmonisation en matière de subvention aux clubs uniques du territoire de la CCG est compliquée à mettre en place. Michel MERMIN a demandé que le montant par adhérent reste à la même hauteur qu'en 2024.

Réseau de chaleur : Un réseau est à l'étude sur St Julien-en-Genevois, projet piloté par le SYANE.

- 1^{ère} phase : St Julien – équipement au bois – 40 millions d'euros
- 2^{ème} phase : Eco parc d'Archamps + VITAM Parc + l'hôpital

Le SYANE aimerait qu'une structure intercommunale soit constituée et que la CCG en soit membre. Il faut une gestion publique pour pouvoir bénéficier d'aides. Les avantages sont entre autres liés à une instance publique et différentes sources à prospector comme la géothermie profonde. Les autorités suisses vont communiquer l'ensemble des données qu'ils ont collectées lors de leur prospection il y a quelques années.

CIAS : la CCG examine l'éventualité de créer un CIAS, mais toutes les collectivités n'ont pas les mêmes attentes d'où une mise en place compliquée.

Urbanisme – Modification n°2 du PLU

L'enquête publique se termine le 06/06/2025, ensuite le commissaire-enquêteur remettra un procès-verbal avant la rédaction de son rapport. La modification devrait être entérinée lors du CM de juillet.

Urbanisme - étude des dossiers :

M. le Maire fait un retour sur le permis d'aménager et les deux permis de construire déposés par Green City Immobilier sur le secteur de l'OAP du Centre-bourg.

L'architecte consultant du CAUE n'est plus aussi tranché sur les stationnements en sous-sol.

M. le Maire lit le courrier transmis au service instructeur qui reprend tous les points émis lors du dernier conseil. Le permis d'aménager et les deux permis de construire devraient être refusés vu le manque d'informations sur des points cruciaux.

Un courrier a été transmis à Green City Immobilier pour connaître leur position vis-à-vis du tènement de la commune compris dans la zone aménagée et du souhait des élus d'acquérir un local d'environ 100 m² en rez-de-chaussée côté voie publique.

Mme Bournhonnet et M. Ronat s'interrogent sur les besoins de la commune à acquérir ce bien.

MM. Mermin et Lafond informent qu'aucun projet n'est arrêté (MAM, commerce, un artisan, etc ...). Dans un premier temps, ce local pourrait sans doute faciliter le service de cantine en attendant les travaux d'un groupe scolaire.

Déclarations préalables :

CAPITAIN Sophie – 29 chemin du Sojard – pose de clôtures – avis favorable.

ECONHOME – 67 Route de la Grotte – installation de 9 panneaux photovoltaïques et surimposition – avis favorable

FAULCON Laurent – 191 route de Vigny – reconstruction à l'identique d'une maison suite à l'incendie – avis favorable

GLOBE ENERGIE - 152 route de Vigny - Isolation extérieure – avis favorable

TROMBETTA Aurélien – Réfection de la toiture et pose de 4 fenêtres de toit – Refus car ces travaux créent de la surface de plancher par changement de destination. Un permis de construire est nécessaire.

Personnel communal :

Les agents techniques à temps complet des communes de Jonzier-Epagny et de Savigny vont faire valoir leur droit à la retraite en 2026 en globalité ou progressive. Aussi, elles ont demandé à M. Girod, à mi-temps de chaque côté, de se positionner pour choisir une des deux communes. Il a retenu Savigny. Mais, tout reste inchangé tant que personne n'a fait valoir ses droits à la retraite.

M. Bussat, n'a pas encore choisi son mode de cessation d'activité car il aimerait poursuivre encore quelques années mais en diminuant son taux d'activité.

Au niveau du personnel scolaire, l'ATSEM a souhaité se mettre en disponibilité pour convenance personnelle et un agent de cantine-garderie part en congé de maternité puis parental. Ces deux postes, suite à publicité, sont remplacés.

Mylan Folny est à nouveau en stage pendant quelques semaines. Sa présence est appréciée.

Scolaire :

La classe découverte des enfants de PS-MS et GS-CP à Bellevaux du 19 au 21 mai s'est très bien déroulée. Les enfants étaient enchantés.

Les classes des CP-CE1 et CM1-CM2 partiront à Combloux du 16 au 20 juin.

Le dernier conseil d'école se tiendra le 10 juin. Un pot de fin d'année sera offert à l'issue de cette séance.

La fête de l'école est organisée pour le 27 juin à partir de 18h dans la cour de l'école.

Travaux :

Emplois saisonniers : cinq candidatures ont été déposées, deux jeunes ont retiré leur dossier car ils ont trouvé ailleurs. Il est noté qu'aucune personne ne peut être embauchée pendant les congés estivaux de M. Bussat. Aussi, un jeune viendra du 30 juin au 12 juillet, un du 4 au 14 août et un troisième 18 au 29 août.

Antenne TDF : le chemin d'accès a été repris. La société a proposé un achat de la parcelle. Un rendez-vous se tiendra le 19/6 en mairie pour examiner leur offre. Ce dossier passera devant le Conseil Municipal en juillet.

Cambriolages : Depuis plusieurs semaines une longue série de cambriolages a lieu sur la commune. Dernièrement, la porte arrière de la mairie a été forcée et le local professionnel à l'étage de la mairie a été dévalisé de tous ses produits. Dans le cadre des discussions annuelles avec les commerçants, ils sont tous demandeurs de caméras de vidéo-surveillance. De plus, les gendarmes ont fait remarquer que sur l'axe de la RD 992 il n'y a aucune surveillance contrairement à la RD 1206, Valleiry – Chevrier. A l'unanimité, il est décidé de consulter des sociétés prestataires afin de connaître les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Fédération Nationale de la Chasse : elle a demandé une meilleure reconnaissance de la pratique de la chasse et d'établir un partenariat. Une rencontre a été organisée avec la mairie et une photo a été prise devant la mairie. Il est à noter que sur la commune, l'AICA, est, comme toutes les associations, un pilier de la fête du village.

Jumelage avec Mössingen : dans le cadre du 35^{ème} anniversaire, des festivités seront organisées les 3, 4 et 5 octobre 2025. Une délégation allemande va se déplacer sur le territoire de la CCG. Aussi, le comité recherche des familles d'accueil. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en mairie ou directement auprès du comité de jumelage.

Village prudent : les communes qui ont réalisé des travaux de sécurisation routière peuvent solliciter ce label. Cela n'apporte aucun financement ni aucune aide particulière. Il montre simplement que les équipements créés sont reconnus et visent à améliorer la sécurité routière. Tous les élus ne sont pas favorables à ces labels et leurs panneaux implantés dans les communes. Néanmoins, tous acceptent de solliciter la visite de contrôle, au prix de 70 €. L'adhésion ensuite, si elle est acceptée, s'élève à 200 €/an.

L'inauguration du nouveau terrain de football se tiendra le samedi 6 juin à 10h.

Olympiades : elles se sont tenues le samedi 17 mai au complexe sportif. Cette journée à réuni 5 équipes de 4 joueurs. Des repas et boissons étaient servis par le groupe Jeunes. Une journée sympathique et chaleureuse qui sera reconduite l'année prochaine.

Fête de la musique : Elle aura lieu le samedi 21 juin sur le parking de l'Auberge. La RD 992 sera barrée, une déviation via la RD 107 sera mise en place de 19h à 1h du matin. Les riverains en seront informés par courrier.

Les jeunes serviront des repas-snack et l'Auberge vendra les boissons. Plusieurs groupes de musiciens sont attendus.

Traitement des pommiers : Mme Bournhonnet a été interpellée par plusieurs voisins à propos des nombreux traitements sur les plantations de pommiers à Vigny, y compris les vergers proches des habitations. M. Mermin rappelle que les arboriculteurs ont déjà été contactés, il y a quelques années, car ce phénomène est ancien. Ils avaient répondu que ce sont des traitements au cuivre, assez nombreux avant la formation du fruit et quand il pleut. Il est décidé de leur écrire afin de discuter ensemble et de les sensibiliser aux inquiétudes des riverains.

Problèmes routiers : les trous rebouchés dans l'hiver se sont rapidement recreusés. Un essai avec du goudron à froid sera réalisé prochainement. Un regard d'eaux pluviales chemin du Sojard est fortement endommagé. Les employés techniques iront le réparer.

Les passages conséquents des camions de terre ont endommagé la chaussée et créé des ornières. La société et le bénéficiaire ont été contactés, ils remettront en état prochainement. Le chauffeur du bus du lycée semble rouler assez vite dans Vigny. La Communauté de Communes du Genevois va en être informée.

Chien errant : un chien divague régulièrement sur Vigny. Le propriétaire va recevoir un courrier car cela est interdit. Il est rappelé que la commune a une convention avec le refuge d'Arthaz qui peut être sollicité pour emmener les animaux qui errent sur la voie publique.

SYR'USSES : une rencontre autour des économies d'eau se tiendra à Minzier le 19 juin à 18h. Les participants recevront un bon d'achat pour acheter un récupérateur d'eau de pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Le Maire
M. MERMIN

Le secrétaire de séance
Philippe SAUTER

Signé